



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 27 septembre 2021, à 18 h30** au bureau municipal, sis au 528, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Alain Villemure, Delmar Fisher et Corey Strapps, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Louise Brière ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe madame Julie Gervais, sont présentes.

Les conseillères Marilyn Matheson et Sabrina Patry-McComb sont absentes.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 18 h41.

2. Acceptation de la démission d'une conseillère

ATTENDU QUE la conseillère Sabrina Patry-McComb a signifié sa démission dans une lettre qu'elle a remise à la Directrice générale le 22 septembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte la démission déposée par la conseillère Sabrina Patry-McComb, effective le 30 septembre 2021.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Embauche de la commis de bureau/agente CLVC

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à l'embauche de la commis de bureau/agente CLVC;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois (3) curriculum vitæ ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE madame Sabrina Patry-McComb soit embauchée à titre de commis de bureau/agente CLVC au salaire et aux conditions prévues (niveau III, échelon 3) dans la convention collective en vigueur. Le début de l'emploi est fixé au 14 octobre 2021.

QUE Mme Sabrina Patry-McComb soit assujettie à la période de probation prévue dans la convention collective.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2021-09-143

2021-09-144



No de resolution
ou annotation

4. Avis de motion et présentation du règlement numéro 429-2021, « concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux – abrogeant le règlement numéro 429-2017 »

Le conseiller Alain Villemure donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 429-2021, « concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux – abrogeant le règlement numéro 429-2017 » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

5. Levée de l'assemblée

Le conseiller Delmar Fisher propose la levée de l'assemblée, il est 18h46.

Signé ce 28 septembre, 2021.

Louise Brière
Directrice Générale et Secrétaire-trésorière

Walter Dougherty
Maire

2021-09-145